

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240126-1002-01022024-AR
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024

N/Réf. : 24/AF/VB/CTT/BH/LC

21

ARRETE DU PRESIDENT FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU CADRE D'EMPLOIS DES PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SESSION 2024

SPECIALITE MUSIQUE

DISCIPLINE FORMATION MUSICALE

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-24 et L 522-25,

Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n°92-895 du 2 septembre 1992 modifié relatif aux modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté du 18 juillet 2016 fixant le programme des épreuves de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu l'arrêté n°276/23/AF/VB/CTT/BH/LC en date du 24 juillet 2023, modifié par l'arrêté n°292/23/AF/VB/CTT/BH/LC en date du 18 août 2023, complété par l'arrêté n°418/23/AF/VB/CTT/BH/LC en date du 18 décembre 2023, portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique - Session 2024,

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240126-1002-01022024-AR
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024

Vu l'arrêté n°GE23-21 de Monsieur Philippe RUTTEN, directeur de la délégation Grand Est du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, en date du 13 décembre 2023, portant désignation de Monsieur Olivier PERIN, en qualité de représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale comme membre du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu l'arrêté n°9/24/AF/VB/CTT/BH/LC en date du 12 janvier 2024, fixant la liste des membres du jury et des correcteurs de l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique - Session 2024,

Vu la décision du 8 décembre 2023 fixant pour la session 2024 la liste des représentants de la ministre de la Culture dans les jurys de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique en application de l'article 8 du décret n° 92-895 du 2 septembre 1992 modifié,

Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel aux jurys des concours et examens professionnels de catégorie A organisés en 2024, en date du 21 décembre 2023,

Vu la convention cadre pluriannuelle relative au fonctionnement des Centres de gestion de l'Interrégion Est dans le domaine des concours, des examens et de l'emploi pour les fonctionnaires de catégorie A et B entre les Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,

Considérant les dossiers reçus au Centre de gestion de Meurthe et Moselle pendant la période d'inscription,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A SE PRÉSENTER

Les 61 candidats, dont les noms figurent sur la liste en annexe, sont admis à se présenter aux épreuves de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, session 2024, dont la première épreuve se déroulera le 05 février 2024.

ARTICLE 2^e : ADMISSION À CONCOURIR

Leur admission à se présenter aux épreuves repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis ;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier et qu'ils ont jointes et signées;
- le respect des conditions à remplir pour se présenter à l'examen professionnel auquel ils se sont inscrits.

Par conséquent, en cas de déclaration inexacte de leur part et/ou de non-conformité de leur dossier et/ou de non-respect des conditions à remplir pour se présenter à l'examen professionnel auquel ils se sont inscrits, ils seront invités à régulariser leur situation.

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240126-1002-01022024-AR
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024

S'ils restent dans l'incapacité de régulariser leur situation dans le délai requis ou si les pièces complémentaires fournies ne permettent pas de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter, leur candidature sera rejetée, même après avoir passé les épreuves, et ils seront radiés de la liste des candidats admis à se présenter qui fera l'objet d'un arrêté modificatif.

ARTICLE 3^e : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le Président du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par voie postale ou par l'application « *Télérecours citoyens* » accessible à partir du site **www.telerecours.fr**.

ARTICLE 4^e : PUBLICITÉ

Le Directeur du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète de Meurthe-et-Moselle,
- publié au recueil des Actes Administratifs du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Ampliation de cet arrêté sera adressée à Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des différents Centres de gestion coordonnateurs et organisateurs de cet examen, à Mesdames et Messieurs les Présidentes et les Présidents des Centres de Gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort.

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 26 janvier 2024

Pour le Président et par délégation
Le Directeur,



Alain FAIVRE

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240126-1002-01022024-AR
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROFESSEUR
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - SESSION 2024
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE À LIEU
LE 05 FÉVRIER 2024**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Spécialité : MUSIQUE DISCIPLINE FORMATION MUSICALE

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
ABRAMIER	Isabelle	157063
AKIMOVA	Irina	154450
ALBERT-CRESCENCE	Sabine Magdeleine Marie-Pierre	154570
ANTON	Maxime	154415
ATTAHIR	Geneviève	157114
BALANDIER	Alexia	157268
BARTENIEFF	Estelle	154348
BIEGALSKI	Jean-François	154368
BLANCHARD	Amandine	157134
BOURGAULT	Philippe	154405
BOUSSARD	Catherine	154888
BOUTTE	Pernette	156462
CAMARD	Emelie	155618
CAPELLE	Régine	154972
CARDOEN	Virginie	157151
CATALANOTTI	Stéphane	154896
CERMINATI	Pauline	157230
CHASTENET	Alain Erick	156715
COUDERT	Philippe	156263
DUPUY	Muriel	155862

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240126-1002-01022024-AR
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024

FERRANDEZ	Matthieu	154566
FILLET	Stéphane	154422
FONS-ABEL	Murielle	154586
FONTAINE	Marielle	155473
FOURNET	Françoise	156608
FRANCOIS	Sophie	157377
FREPPEL	Vincent	154787
GALLET	Valerie	154421
GOYARD	Violaine	155690
GUERNEC	Marianne	156307
JACOBS	Armelle Thérèse	157405
JOUAN	Corinne Huguette	154769
JUPIN	Anne-Marie	154882
LABAUNE RIAN	Marie-Estelle	155536
LAUTREY	Luc	154840
LE CORRE	Gisèle	157271
LECAILLE	Sandrine	155190
LEROU	Julie	157025
LESLÉ	David Béla Rémi	154532
MAYEUR	Cyrielle	154324
MICHENAUD	Nicolas	156054
MILHAU	Mylène	156834
MILLEVILLE	Lauriane Stéphanie	154365
MONTALBANO	Sandrine Isabelle	155008
MORELLE	Juliette	155213
NAMEH	Salim	155041
NAZARIAN	Irène	157342
NGO	Huong Giang	154350
NICOLAY	Lionel	156128
NOEL	Sylvie	156858

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240126-1002-01022024-AR
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024

PHILIPPOT	Jean-Baptiste	155945
POUYANNE	Véronique	154387
POYANT	Cécile	155942
RAKOTONDRATSIMA	Annabelle	156693
RAMEL	Aurélie	154369
SEIGNEZ	Carole	157470
SIMON	Eva-Marie	154336
SOKOLOFF	Catherine Florence	155700
TAUPIAC	Carine	154943
TISSEYRE	David	154471
ZAFFRAN	Didier	155886

Nombre de candidats : 61

Bordereau de signature

[252338] - 2024-01-26 - ARRETE ADMIS A
SE PRESENTER EXAMEN PEA 2024 - EAC
- Concours et examens

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240126-1002-01022024-AR
Date de télétransmission : 30/01/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024

Signataire	Date	Annotation
Application webservice_multigest@eric.fr	30/01/2024	Action : Visa Le document "Parapheur du Directeur CDG_001.docx" du dossier GED "2024-01-26 - ARRETE ADMIS A SE PRESENTER EXAMEN PEA 2024 - EAC - Concours et examens" a été soumis par FAIVRE Alain le 30/01/2024 15:32:13 pour une signature électronique.
Alain FAIVRE	30/01/2024	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Alain FAIVRE</u> (Directeur , CTRE DEP GESTION FONCTION PUB TERRITORIALE) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 28 mai 2021 à 14:22 au 27 mai 2024 à 14:22.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : CDG54 // Directeur